

Faites jouer la concurrence !

ÉLECTRICITÉ | Le tarif réglementé d'EDF a baissé de 15 % en février, après plusieurs années de hausses. Depuis, les autres fournisseurs ont réajusté leurs offres.

Erwan Benezet

ENFIN UN RETOUR à la normale. La baisse de 15 % du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE), ou tarif bleu, proposé par EDF, survenue au 1^{er} février a marqué un coup d'arrêt de la flambée des tarifs. « Le marché revient à un fonctionnement plus attendu, celui qui prévalait avant la crise énergétique de 2022 », observe Sylvain Le Falher, cofondateur d'Hello Watt, qui compare les meilleures offres de gaz et d'électricité.

Certes, les offres de marché, concoctées par les fournisseurs alternatifs, sont toujours moins chères que le tarif réglementé, mais l'écart s'est réduit. Il tourne désormais autour de 10 %. Il n'empêche : en faisant jouer la concurrence, on peut dénicher des offres intéressantes et gagner ainsi plusieurs centaines d'euros sur ses factures. « D'autant que la baisse de février ne compense pas la flambée des

tarifs observée ces dernières années, poursuit-il. On est toujours 25 % au-dessus du niveau d'avant-crise », reprend le spécialiste.

2026 synonyme de retour à la hausse ?

Trois catégories principales sont toujours proposées : le tarif bleu d'EDF, donc ; des offres dont le prix est indexé sur ce même tarif bleu (avec une réduction de quelques pourcents) ; et des offres à prix fixe, sur une durée limitée (de un à trois ans). « Attention, alerte Sylvain Le Falher, les offres en apparence les moins chères sur le papier ne sont pas forcément les plus intéressantes sur le long terme. Il convient aussi d'être attentif à la qualité du service ou encore à la stabilité des contrats. » Certains fournisseurs n'ont ainsi pas hésité pendant la crise de l'énergie à pousser leurs clients à aller chez la concurrence, car ils n'avaient pas provisionné assez d'énergie.



Les offres de marché, concoctées par les fournisseurs alternatifs, restent moins chères que le tarif réglementé, mais l'écart s'est réduit.

Une fois ces critères pris en compte, il est possible de dénicher de bonnes affaires. Depuis le 1^{er} février dernier, le tarif bleu est ainsi redescendu à 20,16 centimes d'euro par kilowattheure TTC, pour un abonnement à 165 €. Soit une facture de 1 314 € par an pour un appartement de 50 m² chauffé à l'électricité. Face à

lui, Alpiq, par exemple, propose une offre Électricité classique indexée sur ce même tarif, 4 % moins chère, à 19,34 centimes.

À abonnement équivalent, la facture annuelle diminue de 37 €. À prix fixe, l'offre Éco conso d'Octopus, sur deux ans, permet là aussi une réduction annuelle moyenne,

à consommation équivalente, de 28 € par rapport au tarif réglementé. Avec en plus l'assurance d'une stabilité du tarif sur la consommation (les taxes, elles, peuvent varier). Hello Watt compte également proposer dès la semaine prochaine une nouvelle offre groupée d'achat, avec là aussi la promesse d'un tarif au moins 12 % sous le tarif réglementé.

Ensuite, comment vont évoluer les tarifs dans les prochains mois ? Une hausse de 5,5 à 20 % de la TVA sur l'abonnement est prévue cet été. Mais le gouvernement a promis qu'il n'y aurait pas d'impact sur les consommateurs. Et en 2026 ? L'obligation qu'avait EDF depuis plusieurs années de vendre à prix cassé une partie de son électricité nucléaire à ses concurrents aura pris fin. Les tarifs pourraient alors repartir à la hausse. Auquel cas l'accalmie tarifaire aura été de courte durée.